

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service Aménagements Routiers
12375

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : EV8 - Politique cyclable - Convention de partenariat et de financement avec la
Région - Phase II pour la période 2019-2021.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commission permanente du 30 octobre 2015 a approuvé la participation du Département à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8, dénommé en France « La Méditerranée à Vélo », pour une durée de 3 ans. Cette convention a été signée par Madame la Présidente le 4 décembre 2015.

De nombreuses collectivités ou intercommunalités ont constitué le comité de « La Méditerranée à Vélo » pour coordonner sa réalisation et sa promotion, lors d'une première phase de 2016 à 2018. Au bilan de cette phase, il faut noter en 2018, l'ouverture coordonnée de 850 km d'itinéraires, le démarrage d'un développement des services Accueil Vélo et d'une première communication grand public, concertés à l'échelle de la totalité des territoires traversés. Près d'un million de cyclistes parcourent déjà la « Véloroute » chaque année.

Dans le Département des Bouches-du-Rhône, le jalonnement provisoire de cet itinéraire a été mis en place en juillet 2018. Aux 11 km de pistes cyclables existantes, viendront s'ajouter 20 km de pistes supplémentaires en 2019.

Forts de ces résultats, les partenaires du comité d'itinéraire de « La Méditerranée à Vélo » ont souhaité, sur la période 2019-2021, poursuivre l'aménagement de l'itinéraire et le développement des services associés, augmenter sa notoriété et valoriser les territoires traversés, et évaluer la fréquentation et les retombées économiques.

La convention annexée au présent rapport définit les objectifs communs, les actions à mener sur la période 2019-2021, les modalités d'organisation du comité d'itinéraire ainsi que les engagements humains et financiers des partenaires. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera chef de file avec une assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'incidence budgétaire pour le Département sera la même que lors de la précédente convention et correspondra à une participation de 10 000 € annuelle, pour une durée de 3 ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

